



DOM SECURITY

Société Anonyme au capital de 36 659 280 €.
Siège social : 20, rue de l'Arc de Triomphe - 75017 PARIS.
378 557 474 RCS PARIS.

Rapport de gestion et d'activité du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 17 Mai 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour :

- > **de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :**
 - vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice ;
 - vous demandez d'autoriser un programme de rachat d'actions propres, et de donner au conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder à l'achat par la Société de ses actions propres ;

- > **de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire, soumettre à votre décision :**
 - la délégation à donner au conseil d'administration pour mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires,
 - l'autorisation à donner au conseil d'administration d'annuler, le cas échéant, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres,
 - le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.



Rapport de gestion

COMPTES ANNUELS

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 7 737 400,55 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

Activité et résultats financiers de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

(1) Activité de la Société

Le 28 juin 2017, DOM SECURITY a souscrit à l'augmentation de capital social de sa filiale DOM-METALUX, à hauteur de 2 000 000 €.

Suite à la réduction de capital social par rachat et annulation d'actions de sa filiale DOM PARTICIPATIONS SAS intervenue le 17 juillet 2017, DOM SECURITY a reçu une somme de 1 237 000 €.

Le pourcentage de détention de DOM SECURITY dans la société slovène DOM-TITAN est passé de 96,14 % à 98,63 %

(2) Résultats financiers de la Société

Le chiffre d'affaires de 2 849 K€ est constitué pour l'essentiel de refacturation de frais communs et de frais de personnel portés par DOM SECURITY pour le compte de ses filiales.

Le résultat d'exploitation reste négatif, passant de (279) K€ à (377) K€.

Le résultat financier est en augmentation, passant de 4 330 K€ à 9 302 K€, en raison essentiellement de la hausse du dividende versé par les filiales.

Le résultat exceptionnel passe de (99) K€ à (223) K€.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat ci-après, en comparaison avec l'exercice 2016 :

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Chiffre d'affaires	2 849 323	2 665 378
Produits d'exploitation	2 859 384	2 737 994
Charges d'exploitation	3 235 918	3 016 534
RESULTAT D'EXPLOITATION	-376 534	-278 540
Produits financiers	9 351 820	4 393 128
Charges financières	50 242	63 157
RESULTAT FINANCIER	9 301 578	4 329 971



RESULTAT COURANT	8 925 044	4 051 431
Produits exceptionnels	1 385 189	1 842 723
Charges exceptionnelles	1 608 607	1 941 852
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-223 418	-99 129
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	--	--
Impôts sur les bénéfices	964 225	457 731
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 737 401	3 494 571

ACTIVITE JURIDIQUE

Approbation des comptes de l'exercice 2016

Lors de votre assemblée générale ordinaire en date du 18 mai 2017, vous avez approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 3 494 571,09 €, que vous avez décidé d'affecter comme suit :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 3 494 571,09 €.

Affectation :

- Dividende : 4 276 916 € soit 1,75 € par action, prélevés comme suit :
 - 3 476 916 € sur le résultat de l'exercice.
 - 800 000 € prélevés sur le compte Autres réserves.
- Le solde du résultat de l'exercice au compte Autres réserves dont le solde s'élevant à 32 488 790,84 € a été ramené à 31 706 445,93 €.

Le dividende en numéraire a été mis en paiement le 26 mai 2017.

Conformément à la loi, les actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende n'ont pas donné droit au dividende.

Conventions et engagements réglementés

Nous avons donné à nos Commissaires aux comptes toutes les indications utiles pour leur permettre de présenter leur rapport spécial sur les conventions et engagements visés par l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous précisons à cet effet, que les conventions réglementées, ont fait l'objet d'un examen de votre conseil d'administration qui s'est tenu le 26 septembre 2017.

Affectation du résultat de l'exercice 2017

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 737 400,55 €, de la façon suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 7 737 400,55 €.

Affectation :

- Dividende : 4 276 916 €, soit 1,75 € par action, prélevés sur le résultat de l'exercice.
- Le solde du résultat de l'exercice, soit 3 460 484,55 € au compte Autres réserves, dont le solde s'élevant à 31 706 445,93 € sera porté à 35 166 930,48 €.

Nous vous informons que, depuis la loi de finances pour 2018, les dividendes perçues par un contribuable personne physique sont imposés de plein droit au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20 % au titre des prélèvements sociaux). Toutefois, le contribuable peut demander, sur option expresse, l'imposition de ses dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 30 mai 2018.



Dividende et détention par la Société de ses propres actions

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions, serait affecté au compte Report à Nouveau.

Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	DIVIDENDE PAR ACTION
2014	3 665 928 €	1,50 €
2015	3 665 928 €	1,50 €
2016	4 276 916 €	1,75 €

Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Activité en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a pas immobilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice 2017 au poste « Frais de recherche et de développement » à l'actif du bilan.

Tableaux des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint en annexe le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs et créances clients

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-1 du Code de commerce, je vous indique la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créanciers, par date d'échéance :

DETTES FOURNISSEURS						
Article D. 441-4 I-1° : Factures RECUES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (compte 401)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	29					10
Montant total TTC en K€ des factures concernées	258	26	--	--	3	29
% du montant total TTC des achats de l'exercice <i>(Liasse Fiscale : FS+FU+FW)</i>	9,2	1,1	--	--	0,1	1,2
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES						
Nombre de factures exclues	--					
Montant total TTC en K€ des factures exclues	--					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL - ART L. 441-6 ou ART L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Delais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Application de la Loi LME ; 45 jours fin de mois ou 60 jours nets					

CREANCES CLIENTS						
Article D. 441-4 I-2° : Factures EMISES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (compte 411)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	17					2
Montant total TTC en K€ des factures concernées	66	--	--	--	2	2
% du chiffre d'affaires TTC de l'exercice (Liasse Fiscale : FL)	2,1	--	--	--	0,06	0,06
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU DES CLIENTS DOUTEUX						
Nombre de factures exclues	--					
Montant total TTC en K€ des factures exclues	--					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (CONTRACTUEL OU DELAI LEGAL – ART L. 441-ou ART L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Delais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : Application de la Loi LME : 45 jours fin de mois ou 60 jours nets					

PRISE ET CESSION DE PARTICIPATION OU DE CONTROLE

Participations prises au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé aux comptes annuels.

Au cours de l'exercice 2017, notre Société a augmenté sa participation dans le capital social de DOM-TITAN qui est passée de 96,14 % à 98,63 %.

Répartition du capital social et des droits de vote

Nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues notamment en application de l'article L. 233-7 et L. 233-12 de ce code :

	% capital social	% droits de vote
INTERNATIONAL VALUE ADVISERS LLC « IVA » SARL 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 DELAWARE, USA	8	4,72
GROUPE SFPI SA 20 rue de l'Arc de Triomphe – 75017 PARIS RCS PARIS B 393 588 595	69,3	82,68
STOCK PICKING FRANCE FCP Géré par JOUSSE MORILLON INVESTISSEMENT 4 rue Frédéric Bastiat – 75008 PARIS	2,19	1,41

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE INITIEE SUR LA SOCIETE

La structure du capital social de la Société au 31 décembre 2017 est la suivante :

- GROUPE SFPI : 69,3 % (82,68 % des droits de vote de DOM SECURITY)
- Public : 29 %
- Autocontrôle : 1,73 %

Droits de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.



Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Franchissement de seuil

La Société a prévu un franchissement de seuils statutaires. En effet, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze (15) jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droit de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

Actions inscrites au nom de la Société

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par votre assemblée générale mixte du 29 novembre 2011, arrivé à expiration le 29 mai 2013, la Société détenait au 31 décembre 2017, 1,73 % de son capital social, soit 42.165 de ses propres actions d'une valeur au cours d'achat de 27,29 € pour une valeur nominale de 15 €.

Etat de la participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2017, aucun salarié ne détenait de titres de la Société.

Situation des mandats des administrateurs

Les mandats d'administrateur de Monsieur Thierry CHEVALLIER et de la société GROUPE SFPI SA arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

Ces administrateurs ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leur mandat et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Situation des mandats des commissaires aux comptes

Le mandat de KPMG AUDIT PARIS-CENTRE, un des commissaires aux comptes titulaires, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de ne pas renouveler ledit mandat, et de nommer en remplacement, KPMG SA, 2 avenue Gambetta – Tour Eqho – 92066 Paris La Défense Cedex, pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Le mandat de KPMG AUDIT PARIS-NORD, un des commissaires aux comptes suppléants, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, nous vous proposons de ne pas renouveler ledit mandat, et de nommer en remplacement SALUSTRO REYDEL SA, pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

Procédure de contrôle interne et de gestion des risques mise en place par la Société

Nous vous précisons que la société DOM SECURITY s'est appuyée sur l'édition de septembre 2016 du code de gouvernement d'entreprise de MIDDLENEXT pour les Valeurs moyennes et petites.

A ce titre, le conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance ».

— Définition et objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle, établis par la direction générale, le management et les autres membres du personnel, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations,
- la fiabilité du reporting,
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la sauvegarde des actifs.



Un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne pas cependant la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce, en raison des limites inhérentes à toute procédure.

— Organisation générale du contrôle interne

Le contrôle interne de notre Société est assuré à deux niveaux, d'une part à l'intérieur des filiales du Groupe DOM SECURITY sous la responsabilité de leurs dirigeants ; et d'autre part à l'extérieur du Groupe par les services Contrôle de gestion et Juridique de notre maison mère la société GROUPE SFPI.

En vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes, le service contrôle de gestion de GROUPE SFPI, procède à l'audit des comptes de chacune des filiales préalablement à l'intervention des commissaires aux comptes.

Ce service contrôle et supervise également le reporting financier adressé tous les mois par chaque filiale. Il pilote l'adaptation des procédures comptables et budgétaires ainsi que la centralisation des informations financières. Il produit la consolidation du pôle, il gère les assurances.

Le Directeur de contrôle de gestion, rend compte au Président Directeur Général du résultat des travaux de son service, et le cas échéant, formule des recommandations.

Un code déontologique pour maîtriser les risques financiers et juridiques est signé par tous les dirigeants des filiales ainsi que leurs cadres principaux.

La comptabilisation des opérations de trésorerie et les rapprochements bancaires du Groupe sont également assurés par le service Finances et Contrôle de gestion de la maison mère, GROUPE SFPI.

La fonction trésorerie et financement est organisée autour du trésorier.

Ses fonctions principales sont :

- suivi des flux financiers et répartition des fonds,
- suivi des opérations de placements ou d'emprunts financiers,
- gestion des lignes de trésorerie et des engagements.

Dans le cadre de la maîtrise des risques juridiques, la Direction juridique de GROUPE SFPI assure la rédaction des actes, assiste et conseille les filiales dans les affaires juridiques. Elle gère et suit les dossiers contentieux en liaison avec les avocats du Groupe.

— Autres procédures de contrôle interne

Au niveau des processus opérationnels, les principaux contrôles ci-après sont effectués :

- au niveau des départements commerciaux des filiales, pour suivre et contrôler, à partir de tableaux de bord mensuels, les ventes réalisées facturées, la prise de commandes, les taux de marges, etc. pour comparer la réalisation, par secteur d'activités, avec les objectifs fixés budgétés,
- au niveau des départements techniques des filiales, pour suivre et contrôler l'avancement et le volume d'activité en terme de service après-vente, support technique, tests et référencement produits et recherches de solutions.

Au niveau de l'élaboration et du traitement de l'information financière et comptable :

- Le processus relève de la compétence du département Finances et Contrôle de gestion.
- Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information intégré permettant de faciliter le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les règles et méthodes comptable en vigueur et appliquées par la Société tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.
- La Direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par la Direction Finances et Contrôle de gestion. Ces informations sont contrôlées par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

— Information et communication des actionnaires

L'essentiel de l'information des actionnaires se fait par le biais du site **web** de la Société (www.dom-security.com) sous le contrôle et la direction du Président Directeur Général de DOM SECURITY.

— Principaux risques auxquels est confronté le Groupe, et procédures de gestion

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de la clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'encours résultant d'analyses financières spécifiques.

Risque de taux et de change

Il n'y a pas d'emprunt à taux variable.

Le Groupe DOM SECURITY est peu exposé au risque de change.

Assurance

Le Groupe a souscrit les assurances couvrant correctement les risques encourus par son activité.

Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme à risque.

Programme de rachat d'actions propres

Nous vous demandons d'autoriser la Société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, ainsi que du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché, en vue de procéder :

- > à des opérations de remise ou d'échange lors de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- > à la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- > à des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du Groupe GROUPE SFPI dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achats d'actions ;
- > à l'animation du marché des titres ou la liquidité de l'action (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
- > à l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la treizième résolution de la présente assemblée aux termes de laquelle cette dernière autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues ;
- > plus généralement, à la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

Le prix maximum de chaque action serait de 80 euros.

Le nombre maximum d'actions à racheter ne pourra pas excéder 10 % du capital.

Le montant maximum des achats réalisés ne pourra excéder 19 551 616 euros.

Nous vous précisons que le pouvoir qui nous sera conféré afin de réaliser l'opération de rachat d'actions propres aura une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 17 novembre 2019.

Nous vous informons par ailleurs que, si vous autorisez ce programme de rachat d'actions propres, votre conseil d'administration procédera, avant sa mise en œuvre, à la réduction préalable du capital social de la Société par voie d'annulation des 1,73 % du capital actuellement détenu et ce, en application de l'autorisation que vous lui avez conférée lors de votre assemblée générale mixte du 29 novembre 2011.

Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.



Rapport de gestion

COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation du Groupe DOM SECURITY comprenait les sociétés dont la liste figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous vous demandons, conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés en annexe.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du Groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la Société.

1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis dans le référentiel IFRS.

L'effectif moyen des sociétés consolidées est de 1 527 personnes.

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent les résultats suivants qui, par comparaison avec l'exercice précédent, évoluent de la façon suivante :

RÉSULTATS (K€)	EXERCICE 2017*	%	EXERCICE 2016*	% 2017/2016
Chiffre d'affaires	174 436	--	170 256	2,5
Résultat opérationnel courant	15 951	9,1	16 633	-4,1
Résultat opérationnel	16 145	9,3	15 535	+3,9
Résultat financier	-243	--	-34	--
Impôt sociétés	-4 961	--	-4 399	--
Résultat net des entreprises consolidées	11 000	6,3	11 018	--
Intérêt minoritaires	12	--	15	--
Part groupe	10 988	--	11 003	--

* Taux moyen

2 – L'ACTIVITE ET LES PRINCIPAUX RESULTATS

A – DOM SECURITY CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires consolidé 2017 a atteint 174 436 K€ à taux de change moyen, en hausse de 2,5 %, contre un chiffre d'affaires 2016 de 170 256 K€.

Le résultat opérationnel courant passe de 16 633 K€ (soit 9,8 % du chiffre d'affaires) à 15 951 K€ (soit 9,1 % du chiffre d'affaires).

Le résultat financier est négatif de (243) K€, contre un résultat financier négatif de (34) K€ l'exercice précédent.

L'impôt société consolidé s'élève à (4 961) K€.

Le résultat net des entreprises consolidées est un bénéfice de 11 000 K€, stable par rapport à 2016.

La capacité d'autofinancement du Groupe DOM SECURITY est passée de 18 179 K€ en 2016 à 17 163 K€ en 2017, soit une baisse de 5,6 %.



Les investissements opérationnels ont atteint 8 840 K€ contre 5 900 K€ l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice, la trésorerie nette est passée de 22 683 K€ à 21 012 K€.

B - PRINCIPAUX RESULTATS DES ZONES DU GROUPE DOM SECURITY

EUROPE DE L'OUEST

Cette zone correspond aux activités des sociétés : DENY SECURITY, PICARD-SERRURES, DOM-METALUX, DOM RONIS, DOM TSS, OMNITECH SECURITY, INVISSYS et DOM UK. Elle a représenté 42 % de l'activité du Groupe DOM SECURITY.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (en K€)	72 941	67 453
% de marge brute *(en % de la production)	64,1 %	65,1 %
Résultat opérationnel courant (en K€)	8 817	8 093
% sur chiffre d'affaires	12,1 %	12 %

* Sur production, y compris sous-traitance

Le chiffre d'affaires de cette zone est en hausse de 8,14 %.

Le 26 septembre 2017, le Groupe DOM SECURITY a acquis, via sa filiale OMNITECH SECURITY, 75 % du capital social de la start-up INVISSYS, spécialisée dans les objets connectés dédiés à la sûreté, pour 176 K€. Cette société a réalisé sur l'exercice 2017 un chiffre d'affaires de 35 K€ et un résultat net déficitaire de (72) K€.

EUROPE DU NORD

Cette zone correspond aux activités des sociétés : DOM GMBH & CO et DOM SUISSE. Elle a représenté 35 % de l'activité du Groupe DOM SECURITY.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (en K€)	60 823	62 705
% de marge brute *(en % de la production)	74,4 %	75,1 %
Résultat opérationnel courant (en K€)	4 121	6 062
% sur chiffre d'affaires	6,8 %	9,7 %

* Sur production, y compris sous-traitance

Le chiffre d'affaires de cette zone est en baisse de 3 %.

EUROPE DU SUD

Cette zone correspond aux activités des sociétés : DOM-CR, UCEM, DOM-MCM, SECURIDEV IBERICA, DOM-TITAN et TITAN-OKOVI. Elle a représenté 16 % de l'activité du Groupe DOM SECURITY.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (en K€)	28 920	28 956
% de marge brute *(en % de la production)	53,9%	55,1 %
Résultat opérationnel courant (en K€)	1 846	1 315
% sur chiffre d'affaires	6,4 %	4,5

* Sur production, y compris sous-traitance

Le chiffre d'affaires de cette zone est stable par rapport à l'exercice 2016.



EUROPE CENTRALE

Cette zone correspond aux activités des sociétés : EURO-ELZETT, DOM POLSKA, DOM CZECH, DOM ROMANIA et SECURIDEV HONGRIE. Elle a représenté 7 % de l'activité du Groupe DOM SECURITY.

	2017	2016
Chiffre d'affaires (en K€)	11 752	11 142
% de marge brute ^(en % de la production)	51,2 %	51,9 %
Résultat opérationnel courant (en K€)	1 079	1 517
% sur chiffre d'affaires	9,2 %	13,6 %

* Sur production, y compris sous-traitance

Le chiffre d'affaires de cette zone est en hausse de 5,5 %.

C - LES PRINCIPAUX RESULTATS SOCIAUX DES FILIALES

1 - CHIFFRE D'AFFAIRES (EN K€)

SOCIETES	2017	2016
DENY SECURITY	22 828	22 485
DOM PARTICIPATIONS (France)	209	223
DOM-MÉTALUX	12 871	12 244
PICARD-SERRURES	17 710	15 674
DOM RONIS	13 524	13 227
OMNITECH SÉCURITY	9 613	7 053
DOM SÉCURITY	2 849	2 665
DOM TSS	2 557	2 511
DOM-CR	5 283	5 255
DOM SUISSE	3 562	4 010
DOM POLSKA	4 977	4 647
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & Co. KG (Allemagne)	64 567	65 411
EURO-ELZETT	8 102	7 738
DOM UK	3 998	4 195
DOM CZECH	1 213	1 341
DOM-TITAN	15 622	15 498
TITAN-OKOVI	261	227
DOM ROMANIA	761	603
SECURIDEV HONGRIE	87	77
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD	3 776	3 276
DOM-MCM	11 774	11 300



2 – RESULTAT D'EXPLOITATION (EN K€)

SOCIETES	2017	2016
DENY SECURITY	4 282	3 887
DOM PARTICIPATIONS (France)	34	-58
DOM-MÉTALUX	-324	-531
PICARD-SERRURES	2 016	1 659
DOM RONIS	200	310
OMNITECH SÉCURITY	731	717
DOM SÉCURITY	-377	-278
DOM TSS	578	539
DOM-CR	305	466
DOM SUISSE	343	202
DOM POLSKA	70	116
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & Co. KG (Allemagne)	4 014	6 655
EURO-ELZETT	495	797
DOM UK	-25	213
DOM CZECH	81	125
DOM-TITAN	569	593
TITAN-OKOVI	8	--
DOM ROMANIA	73	46
SECURIDEV HONGRIE	85	75
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD	233	-223
DOM-MCM	711	593

3 – RESULTAT NET DE L'EXERCICE (EN K€)

SOCIETES	2017	2016
DENY SECURITY	2 862	2 613
DOM PARTICIPATIONS (France)	36	-54
DOM-MÉTALUX	-224	-488
PICARD-SERRURES	1 380	1 189
DOM RONIS	711	727
OMNITECH SÉCURITY	673	941
DOM SÉCURITY	7 737	3 495
DOM TSS	563	350
DOM-CR	204	372
DOM SUISSE	319	41
DOM POLSKA	139	76
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & Co. KG (Allemagne)	1 997	4 433
EURO-ELZETT	435	699
DOM UK	-273	122
DOM CZECH	91	95
DOM-TITAN	-577	523
TITAN-OKOVI	16	3
DOM ROMANIA	68	34
SECURIDEV HONGRIE	81	71
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD	126	-140
DOM-MCM	539	364



4 – ENDETTEMENTS BANCAIRES A LONG ET MOYEN TERMES (hors crédits-baux retraités en consolidation) (en K€)

Les sociétés sans endettement à long et moyen termes ne sont pas mentionnées.

SOCIETES	Dettes de 1 à 5 ans	Dettes de + 5 ans
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & Co. KG	2 033	--
DOM-MCM	63	--
PICARD-SERRURES	287	--
OMNITECH SECURITY	102	--
DOM SECURITY	3 797	--
DOM-METALUX	53	--
DOM-UK	493	615
Autres	17	--
TOTAL	6 845	615

5 – SITUATION NETTE (EN K€)

SOCIETES	2017	2016
DENY SECURITY	16 157	15 377
DOM PARTICIPATIONS (France)	1 211	2 412
DOM-MÉTALUX	1 427	-348
PICARD-SERRURES	6 093	5 657
DOM RONIS	3 074	2 363
OMNITECH SÉCURITY	1 687	1 715
DOM SÉCURITY	81 653	78 119
DOM TSS	792	731
DOM-CR	1 618	1 659
DOM SUISSE	2 015	1 909
DOM POLSKA	1 111	918
DOM SICHERHEITSTECHNIK GMBH & Co. KG (Allemagne)	8 534	8 534
EURO-ELZETT	5 182	4 960
DOM UK	560	876
DOM CZECH	645	521
DOM-TITAN	7 465	8 051
TITAN-OKOVI	48	27
DOM ROMANIA	335	275
SECURIDEV HONGRIE	207	99
UCEM SISTEMAS DE SEGURIDAD	-792	-884
DOM-MCM	9 425	8 798

3 – ANALYSE DU RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE. (Y COMPRIS DOM SECURITY SA)

Il n'y a pas d'emprunt à taux variable non swappé.

Le Groupe DOM SECURITY est peu exposé au risque de change.

4 – PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour l'exercice 2018, le Groupe DOM SECURITY a pour objectif un chiffre d'affaires de l'ordre de 180 M€, hors croissance externe.



De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR METTRE LES STATUTS EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Afin de permettre au conseil d'administration d'apporter aux statuts les modifications nécessaires si de nouvelles dispositions législatives et réglementaires imposent à la Société une mise en conformité avec ces nouvelles dispositions, nous vous demandons lui donner délégation afin que celui-ci procède à ces modifications, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

2. AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D'ACTIONS AUTO-DETENUES

Si vous décidez le programme de rachat d'actions propres, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration à annuler, le cas échéant, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat dont l'autorisation vient de vous être demandée.

3. PRINCIPE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous soumettons un projet de résolution ayant pour objet la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 1 099 778,4 euros maximum, qui serait réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise existant ou à créer, dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, le droit préférentiel de souscription devra être supprimé au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons, sous réserve de l'approbation par votre assemblée de cette augmentation de capital réservée aux salariés, de déléguer au conseil d'administration le pouvoir de fixer les modalités de cette émission, et en particulier, aux fins :

- d'établir, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-4 du Code du travail, un plan d'épargne d'entreprise, dans un délai maximum de six (6) mois à compter de la date de la présente assemblée ;
- de déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies par les articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
- de réaliser l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés, après avoir établi un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par l'article L. 3332-4 du Code du travail, et fixer le montant de l'augmentation de capital dans la limite du plafond global de 1 099 778,4 euros ;
- de déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit des salariés dans les conditions légales, en ce compris les conditions d'ancienneté, arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital ;
- D'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette résolution vous est soumise afin de satisfaire aux exigences légales impératives.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 443 952	2 443 952	2 443 952	2 443 952	2 443 952
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
▪ par conversion d'obligation					
▪ Par exercice de droits de souscription					
2 - CHIFFRE D'AFFAIRES	1 334 858	1 382 295	2 040 883	2 665 378	2 849 323
3 - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	13 606 294	3 639 410	4 576 092	5 522 634	7 760 493
Impôt sur les bénéfices	2 081 645	1 481 112	161 826	457 731	964 225
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	11 049 861	(6 385 725)	3 605 090	3 494 571	7 737 401
Résultat distribué	4 178 556	3 581 619	3 602 680	4 203 127	
4 - RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux provisions et amortissements	4,56	0,88	1,81	2,07	2,78
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux provisions et amortissements	4,52	-2,61	1,47	1,43	3,17
Dividende attribué à chaque action	1,75	1,50	1,50	1,75	
5 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés	3,0	2,0	3,0	3,25	4,8
Montant de la masse salariale de l'exercice	270 755	236 574	355 540	422 577	521 050
Montant des sommes versées au titre des cotisations et avantages sociaux	43 811	30 930	95 002	111 341	145 589

Rapport de gestion

GOUVERNANCE

Conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du code de commerce, le présent rapport est destiné à vous rendre compte :

- de la composition du conseil d'administration (le « Conseil ») et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général ;
- ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Il a également pour objet de vous présenter :

- les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société ;
- les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-10-3) ainsi que les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Ce rapport a été établi à la suite de discussions et d'entretiens avec les responsables des services financiers et contrôle de gestion et juridiques de la Société.

Ce rapport porte sur les points suivants :

- (1) Modalités du gouvernement d'entreprise.
- (2) Conseil d'administration.
- (3) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.
- (4) Politique de rémunération des mandataires sociaux.
- (5) Autres sujets.

(1) Modalités du gouvernement d'entreprise

Depuis 2010, la Société a décidé d'adopter le code Middlednext (le « Code ») publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016, comme étant son code de référence en matière de gouvernement d'entreprise, estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat. DOM SECURITY s'engage à se conformer à ses recommandations.

Le Code est disponible sur le site de Middlednext (www.middlednext.com).

En outre, au cours des années précédentes, le Conseil a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du code Middlednext. La révision de ce Code a amené la Société à poursuivre cette démarche afin de respecter les nouvelles recommandations.

Le Conseil, conformément à la recommandation n° 19 a pris connaissance des points de vigilance du Code et s'engage à les revoir régulièrement.

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil a procédé au choix l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

En conséquence, Monsieur Henri MOREL assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

Le directeur général exerce ses pouvoirs conformément à la loi et aux statuts.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société, et en particulier :

- de désigner les dirigeants mandataires sociaux,
- d'arrêter les comptes annuels et semestriels,
- de convoquer et fixer l'ordre du jour des assemblées générales des actionnaires,
- de procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- de débattre des opérations majeures envisagées par la Société,
- de se tenir informé de tout événement important concernant la Société.

(2) Composition du Conseil

(2.1) Le Conseil est composé de sept administrateurs dont deux administrateurs indépendants, savoir :

- > M. Henri MOREL
Président directeur général
Né le 27 mai 1957 à Saverne (67)
Date de première nomination : 21 décembre 1990
Echéance du mandat en cours : 2020
Nombre d'actions de la Société détenues : 1
- > M. Jean-Bertrand PROT
Administrateur
Né le 6 juin 1945 à Neuilly-sur-Seine (92)
Date de première nomination : 2 décembre 1993
Echéance du mandat en cours : 2020
Nombre d'actions de la Société détenues : 1.
- > M. Thierry CHEVALLIER
Administrateur indépendant
Né le 4 avril 1958 à Neuilly-sur-Seine (92)
Date de première nomination : 15 octobre 2004
Echéance du mandat en cours : 2018
Nombre d'actions de la Société détenues : 1
- > M. Hermann RÖSER
Administrateur indépendant
Né le 19 avril 1951 à Wermelskirchen (Allemagne)
Date de première nomination : 7 juin 2013
Echéance du mandat en cours : 2019
Nombre d'actions de la Société détenues : 1
- > Mme Valentine LAUDE
Administratrice
Née le 1^{er} juin 1978 à Paris 14^{ème} (75)
Date de première nomination : 6 juin 2014
Echéance du mandat : 2020
Nombre d'actions de la Société détenues : 1
- > Mme Sophie MOREL
Administratrice
Née le 16 juillet 1985 à Strasbourg (67)
Date de première nomination : 6 juin 2014
Echéance du mandat en cours : 2020
Nombre d'actions de la Société détenues : 1
- > GROUPE SFPI SA
Administrateur
Représenté par Madame Sarina DESFONTAINE
Née le 3 avril 1975 à Clamart (92)
Date de première nomination : 16 mai 2017
Echéance du mandat : 2018
Nombre d'actions de la Société détenues : 0

(2.2) Composition du Conseil et du Comité d'audit

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Administrateur indépendant	Année première nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit	Expérience et expertise apportées
MOREL Henri <i>Administrateur et Président Directeur Général</i>	Non	1990	2020	Non	--
PROT Jean-Bertrand <i>Administrateur</i>	Non	1993	2020	Membre	Fusion et acquisition
CHEVALLIER Thierry <i>Administrateur</i>	Oui	2004	2018	Président	Gestion et finance
GROUPE SFPI SA <i>Administrateur, représenté par</i>	Non	2015	2018	Non	--
DESFONTAINE Sarina					
Herman RÖSER <i>Administrateur</i>	Oui	2013	2019	Membre	Gestion et administration des entreprises
Valentine LAUDE <i>Administrateur</i>	Non	2014	2020	Membre	--
Sophie MOREL <i>Administrateur</i>	Non	2014	2020	Membre	Juriste Responsable RSE, communication et Comité de Groupe

Conformément à la recommandation N° 1 du Code, les administrateurs dirigeants n'exercent pas plus de deux autres mandats.

(2.3) Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Mandataires sociaux / Société	Mandat et/ou fonction
Monsieur Henri MOREL	
NEU SA - GROUPE SFPI SA	Administrateur
FEVI SAS - NEU FEVI SA - SOREMEC SA	
GROUPE SFPI SA - NEU SA - SOREMEC SA	
PICARD-SERRURES SAS - DOM-MÉTALUX SAS - DOM RONIS SAS DÉNY SECURITY SAS - OMNITECH SECURITY SAS DELTA NEU SAS - LA FONCIERE NEU SAS - NEU PROCESS SAS ARC MANAGEMENT SAS - AUBERGE HAZEMANN SAS	Président
SCI B.G.M. - MP ASSOCIES SARL SCI AVENUE GEORGE NUTTIN SCI NEU - SCI LA CHAPELLE D'ARMENTIERES SCI HOTEL DU CHAMP DU FEU - SCI 1896	Gérant
MAC SAS	Membre du Conseil de Surveillance
Monsieur Jean-Bertrand PROT	
FRANCE FERMETURES SAS - FRANCIAFLEX SAS - SIPA MENUISERIES SAS MMD SAS - BARRIQUAND ECHANGEURS SAS - ASET SAS FINANCIERE BARRIQUAND SAS - SPRING MANAGEMENT SAS - LB SAS	Président
GROUPE SFPI SA	Administrateur - Directeur Général-délégué
MAC SAS	Président du Conseil de Surveillance
STORISTES DE FRANCE SA - BAIE OUEST SA	Représentant permanent
SCI ALU DES DEUX VALLEES - SCI LUZECH SCI STERIMMO - SCI MANCHESTER - SCI ROCHETOIRIN	Gérant



Monsieur Thierry CHEVALLIER

Néant

Monsieur Hermann RÖSER

Néant

Madame Sophie MOREL

SOREMEC SA - GROUPE SFPI SA

Administrateur

DATAGROUPE SA

Représentant permanent

Madame Valentine LAUDE

GROUPE SFPI SA

Administrateur

(2.4) Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil compte trois femmes parmi ses sept membres, en conformité avec la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils.

(2.5) Administrateurs indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation N° 3 du Code, à savoir :

- > ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- > ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- > ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- > ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- > ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaires aux comptes de la Société.

Au regard des critères d'indépendance, le Conseil est composé de deux administrateurs indépendants qui sont : Messieurs Thierry CHEVALLIER et Hermann RÖSER.

(2.6) Durée des mandats

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois (3) ans. Cette durée est conforme à la recommandation N° 9 du Code. En outre, la Société estime que compte tenu de sa taille et de la composition de son Conseil, la durée des mandats de trois années favorise l'expérience des administrateurs sur la connaissance de la Société, ses marchés et ses activités dans le cadre de leurs prises de décision, sans diminuer la qualité de la surveillance.

(2.7) Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation N° 1 du Code, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat. Au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du Conseil et s'engage à : se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

(2.8) Choix des administrateurs

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience, sa compétence et la liste des mandats exercés est communiquée dans le rapport annuel et à l'assemblée générale. Ces informations sont mises en lignes sur le site internet de la Société. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N° 8 du Code.

(3) Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

(3.1) Règlement intérieur

Conformément à la recommandation N° 7 du Code, le Conseil s'est doté d'un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la Société.

Ce règlement intérieur précise :

- > le rôle du Conseil et, le cas échéant, les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil ;
- > la composition du Conseil, les critères d'indépendance des membres ;
- > les devoirs des membres (déontologie : loyauté, non-concurrence, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, éthique, confidentialité, etc.) ;
- > le fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, autoévaluation, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication, etc.) et lorsqu'il existe des comités, en préciser les missions ;
- > les modalités de protection des dirigeants sociaux : assurance responsabilité civile des mandataires sociaux (RCMS) ;
- > règles de détermination de la rémunération des administrateurs.

Le règlement intérieur précise par ailleurs que :

- > Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présent ou représentés. Toute clause contraire est réputée non écrite.
- > Sauf lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16, le règlement intérieur prévoit que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.
- > La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

(3.2) Information des membres du Conseil

Conformément au règlement intérieur, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires pour leur permettre de préparer utilement les réunions. Le président s'efforce de leur communiquer tous les éléments cinq (5) jours au moins avant les séances. De plus, le président fait suite aux demandes des membres portant sur l'obtention d'informations supplémentaires. Les membres du Conseil évaluent qu'ils reçoivent une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission.

En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la Société le justifie, conformément à la recommandation N° 4 du Code.

(3.3) Mise en place de comités

Conformément à la recommandation N° 6 du Code, nous vous rendons compte du choix de la Société en matière de comité spécialisé.

La Société considère que sa structure et ses caractéristiques (taille de l'entreprise et nombre réduit d'administrateurs) ne nécessitent pas la création de comité spécialisé, l'ensemble des administrateurs étant sollicité collégialement sur tous les points importants intéressant la gestion de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du code de commerce, le Conseil a décidé, lors de séance du 5 novembre 2009, de ne pas créer une instance d'audit autonome et d'exercer, en formation plénière, les fonctions de comité d'audit.

Monsieur Thierry CHEVALLIER, administrateur indépendant au regard des critères du Code, présente des compétences particulières en matière financière et comptable. Il assure la présidence du Conseil lorsque celui-ci se réunit en qualité de comité d'audit.

Le président directeur général, exerçant des fonctions exécutives, s'abstient de participer au conseil lorsque celui-ci se réunit en qualité de comité d'audit. Cependant, comme le directeur financier, ils peuvent être invités à participer à une partie de la réunion en fonction de la nature des sujets et des précisions et informations qu'ils peuvent utilement apporter afin d'enrichir les débats.



Une charte du comité d'audit a été adoptée par le conseil d'administration du 20 mars 2018. Cette charte précise la composition ainsi que les missions du comité d'audit.

A ce titre, et conformément à la loi, le Comité d'audit assurera le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Dans le cadre de cette mission d'audit, le comité d'audit se réunira avant chaque arrêté des comptes de la Société. Ainsi, le Comité d'audit s'est réuni les :

22 mars 2017	<ul style="list-style-type: none">• Examen et analyse des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;• Examen et analyse des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
26 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Examen et analyse des comptes consolidés au 30 juin 2017 ;• Exposé des commissaires aux comptes sur leur audit des comptes consolidés au 30 juin 2017 ;• Point sur le dispositif anticorruption issu de la loi Sapin II.

(3.4) Réunions du Conseil

Le fonctionnement du Conseil (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société et précisé dans son règlement intérieur.

Le Conseil détermine les orientations stratégiques de la Société, veille à leur mise en œuvre et se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et de toutes opérations significatives de gestion ou d'investissement. Il arrête également les comptes sociaux, les comptes consolidés ainsi que les documents de gestion prévisionnelle, convoque les actionnaires en assemblée, en fixe l'ordre du jour et le texte des résolutions. Par ailleurs, il procède à un examen détaillé de la marche des affaires du Groupe : évolution des ventes, résultats financiers, état des dettes et situation de trésorerie. En outre, le Conseil procède aux contrôles de et vérifications qu'il juge opportuns et autorise les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

En plus des réunions planifiées annuellement, une réunion du Conseil peut être convoquée sur tout autre sujet ayant une importance significative. Le Conseil est ensuite régulièrement informé de l'avancement de ces dossiers.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil s'est réuni à trois reprises, avec un taux de présence de 99 %. Il a notamment délibéré sur les points suivants :

22 mars 2017 :	<ul style="list-style-type: none">• Examen et arrêté du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;• Examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;• Etablissement du rapport de gestion et d'activité sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;• Approbation du rapport du Président Directeur Général établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;• Conventions et engagements réglementés ;• Situation des mandats des administrateurs ;• Actionnariat salarié ;• Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle sur les comptes dudit exercice ;• Projet de croissance externe ;• Reclassement interne des titres et des actifs de la société UCEM détenus par DOM SECURITY ;• Souscription à l'augmentation du capital social de DOM-METALUX ;• Participation à la réduction du capital social non motivée par des pertes de DOM PARTICIPATIONS ;• Projet immobilier du pôle DOM SECURITY ;• Présentation des comptes de gestion prévisionnelle.
----------------	---

18 mai 2017	<ul style="list-style-type: none">• Répartition des jetons de présence ;• Situation du mandat d'administrateur de GROUPE SFPI SA ;• Changement de représentant permanent de GROUPE SFPI SA ;• Autorisation de signature d'une convention d'intégration fiscale.
26 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Présentation des comptes consolidés au 30 juin 2017 ;• Publication financière légale ;• Examen des conventions et engagements réglementés ;• Prise de participation dans la société INVISSYS ;• Examen et adoption du code anticorruption MIDDLENEXT.

Les réunions ont été précédées de l'envoi de documents permettant aux administrateurs de préparer les sujets à traiter. En outre, les administrateurs reçoivent au cours de chaque réunion un reporting sur l'activité des sociétés du Groupe.

(4) Politique de rémunération des mandataires sociaux

(4.1) Rémunération des administrateurs non dirigeant

Seuls les administrateurs personnes physiques, non dirigeant et non salarié du Groupe perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'assemblée générale et répartis par le Conseil, sur la base d'un montant forfaitaire et en fonction, pour partie, de l'assiduité : présence effective aux réunions du Conseil.

(4.2) Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Nous vous informons, que les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de la Société font l'objet d'un examen préalable par le Conseil. Il examine l'ensemble des règles relatives à la détermination de la partie fixe, et, le cas échéant, variable, des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.

L'ensemble de ces éléments est soumis, depuis la loi du 9 décembre 2016, à l'approbation ou à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

La rémunération du dirigeant mandataire social comprend les composantes suivantes :

- une rémunération fixe ;
- des avantages en nature.

Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat social au sein de la Société.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations N° 16 et 17 du Code.

La Société n'a pas mis en œuvre une politique d'attribution de stock-options ni d'actions gratuites, telles que visées à la recommandation N° 18 du Code, au profit des dirigeants mandataires sociaux.

Le détail des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale, sous forme de trois tableaux établis conformément aux recommandations de Middlednext.

(4.3) Rémunération et avantages des dirigeants et administrateurs

1° Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en euros)

	Exercice 2017		Exercice 2016	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Henri MOREL				
<i>Président de DENY SECURITY SAS</i>				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	135 800,88	135 800,88	135 664,21	135 664,21
Rémunération variable annuelle	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature ⁽²⁾	8 793	8 793	8 656	8 656
TOTAL 1	144 593,88	144 593,88	144 320,21	144 320,21

Henri MOREL				
<i>Président de GROUPE SFPI SA</i>				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable annuelle	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature ⁽²⁾	20 021,96	20 021,96	16 804,52	16 804,52
TOTAL 2	320 021,96	320 021,96	316 804,52	316 804,52

⁽¹⁾ Sur une base brute avant impôts.

⁽²⁾ Montant cotisé au titre de l'assurance chômage des dirigeants et de la retraite complémentaire (gsc)

2° Tableau sur les jetons de présence attribués aux membres du conseil d'administration (en euros)

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Thierry CHEVALLIER				
<i>Administrateur de DOM SECURITY SA</i>				
Jetons de présence	7 000	7 000	6 700	6 700
TOTAL	7 000	7 000	6 700	6 700

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Valentine LAUDE				
<i>Administrateur de DOM SECURITY SA</i>				
Jetons de présence	7 000	7 000	6 650	6 650
TOTAL	7 000	7 000	6 650	6 650

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Sophie MOREL				
<i>Administrateur de DOM SECURITY SA</i>				
Jetons de présence	--	--	--	--
TOTAL 1	--	--	--	--



Sophie MOREL

Salarié et administrateur de GROUPE SFPI SA

Rémunération fixe ⁽¹⁾	66 248,22	66 246,22	67 375	67 375
Jetons de présence	--	--	--	--
TOTAL 2	66 248,22	66 246,22	67 375	67 375

⁽¹⁾ Sur une base brute avant impôts.

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Jean-Bertrand PROT <i>Administrateur de DOM SECURITY SA</i>				
Jetons de présence	--	--	--	--
TOTAL 1	--	--	--	--

	Montants versés au cours de l'exercice 2017		Montants versés au cours de l'exercice 2016	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montants versés
Hermann RÖSER <i>Administrateur de DOM SECURITY SA</i>				
Jetons de présence	7 000	7 000	6 650	6 650
TOTAL	7 000	7 000	6 650	6 650

Par ailleurs, Monsieur Hermann RÖSER a perçu de la société DOM GMBH & Co. KG, une somme de 95 287 euros au titre de sa pension de retraite.

Conformément au Code de commerce, nous vous demandons d'approuver la répartition des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2017. Nous vous précisons que le jeton de présence est réservé exclusivement aux administrateurs indépendants.

Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer à la somme de vingt et un mille (21 000,00) euros le montant des jetons de présence du Conseil d'administration.

Délégations au Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, aucune délégation relative à des augmentations de capital social n'a été consentie au Conseil d'administration.

Le Président Directeur Général :

Henri MOREL

Un Administrateur :

Jean-Bertrand PROT



Rapport de gestion

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES

Table des matières

A.	PRESENTATION ET METHODOLOGIE	2
B.	MODELE D'AFFAIRES	3
C.	EFFETS DE L'ACTIVITE QUANT A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	5
1.	Description et risques	5
2.	Politiques appliquées	5
3.	Résultats des politiques	5
D.	CONSEQUENCES SOCIALES ET SOCIETALES DE L'ACTIVITE.	5
1.	Description	5
a.	Emploi	5
b.	Organisation du travail	8
c.	Santé et sécurité	8
d.	Relations sociales	9
e.	Formation	9
f.	Egalité de traitement	9
g.	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	10
2.	Politiques appliquées	10
3.	Résultats des politiques	11
E.	CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	11
1.	Description	11
a.	Politique générale en matière environnementale	11
b.	Pollution	11
c.	Economie circulaire	12
d.	Changement climatique	13
e.	Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	13
2.	Politiques appliquées	14
3.	Résultats des politiques	14
F.	EFFET DE L'ACTIVITE QUANT AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	14
4.	Description	14
5.	Politiques appliquées	14
6.	Résultats des politiques	14
G.	INFORMATIONS NON RENSEIGNEES	14
H.	SYNTHESE DES RISQUES	15

A. Présentation et Méthodologie

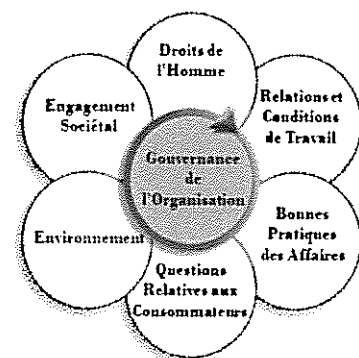
Présentation

Depuis l'ordonnance du 19 juillet 2017 et son décret du 9 août 2017, le dispositif dit « Grenelle 2 », portant sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est remplacé par une déclaration de performance extra financière.

D'une liste précise et préétablie d'informations à renseigner par les sociétés, est désormais préférée une approche plus pertinente et plus matérielle pour les entreprises autour des thématiques suivantes :

- Le respect des droits de l'Homme,
- La lutte contre la corruption,
- Les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses activités.

C'est ainsi que le présent rapport de performance extra financière est établi pour la société DOM SECURITY.



Méthodologie

Compte tenu de l'activité d'holding animatrice jouée par DOM SECURITY, dans la continuité des exercices précédents, la société a décidé d'établir son rapport extra financier sur l'ensemble du périmètre du Groupe. Ainsi 14 sociétés ont été sollicitées pour transmettre leurs données. Une société comptant 3 salariés a été exclue du périmètre en raison de sa taille. Ces données concernent l'exercice 2017, sur l'année civile. A l'exception de la holding exclue, le périmètre est identique à celui de 2016.

La collecte des données dites 'quantitatives' essentiellement relatives aux données sociales et environnementales, s'est faite par l'intermédiaire d'un tableau Excel à compléter. Ce document est adressé en priorité aux Responsables Ressources Humaines, Responsables Administratif et Financier, Comptables, en fonction de la taille et de l'organisation de la structure concernée.

La collecte des données dites 'qualitatives' et relatives aux aspects sociaux, sociétaux et environnementaux s'est faite par l'intermédiaire d'un second fichier excel. Ce document est adressé en priorité aux Directeurs Généraux, Gérants ou Responsables de sites selon les cas.

La collecte des informations s'est déroulée sur la période du 9 janvier 2018 au 22 février 2018.

Les documents de collecte se sont accompagnés d'un formulaire expliquant la démarche et la méthodologie. Il précise les définitions et est disponible en français et en anglais.

Une personne référente au sein du groupe a également été désignée et un calendrier de travail défini.

L'ensemble des données ont été récoltées de manière quasi exhaustive tant sur l'aspect quantitatif que qualitatif.

L'ensemble des données présentées dans le présent rapport s'entendent du périmètre consolidé.

B. Modèle d'affaires

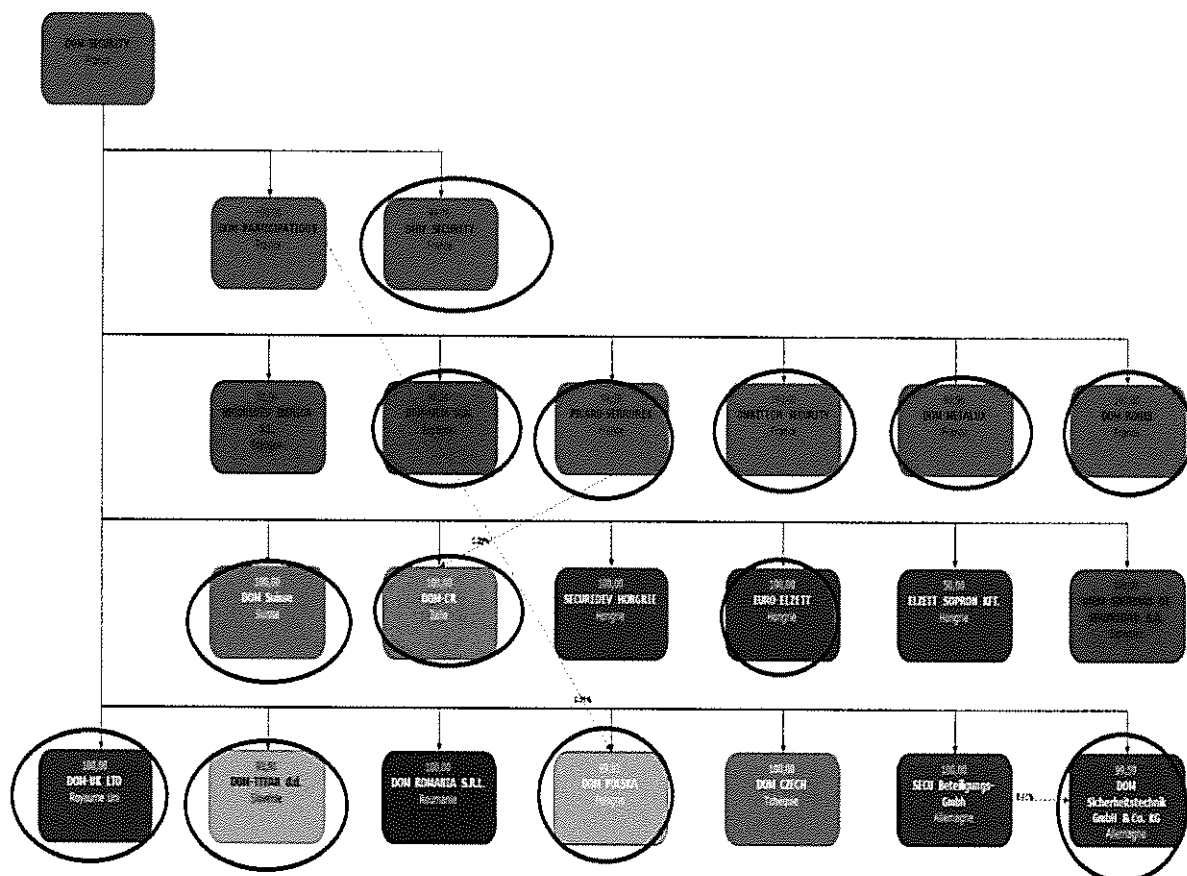
Leader européen des solutions mécaniques et électroniques d'accès sur le marché de la sécurité, le groupe conçoit, fabrique et distribue :

- Pour les particuliers et les petites entreprises : des solutions mécaniques et électroniques.
- Pour les grandes entreprises : des solutions mécaniques et électroniques de verrouillage.
- Pour les groupes industriels : des équipements de verrouillage, en proposant des solutions clé en main développées en coordination avec les départements d'ingénierie.

Avec un chiffre d'affaires de plus de 174 millions d'euros et plus de 1600 collaborateurs au sein de vingt sociétés européennes, DOM Security est l'un des fabricants de matériel de sécurité les plus performants d'Europe.

Grâce à notre département Recherche et Développement, nous proposons régulièrement à nos clients européens des produits innovants tout en fournissant des services locaux proactifs afin de répondre aux standards de chaque pays.

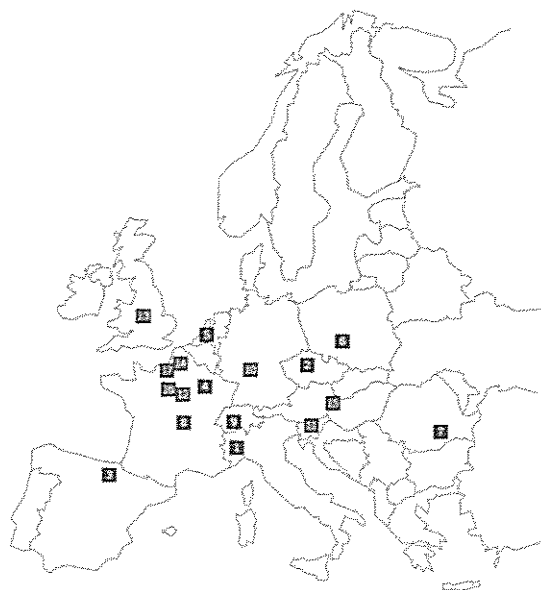
L'ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 6 MARS 2018



SOCIÉTÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

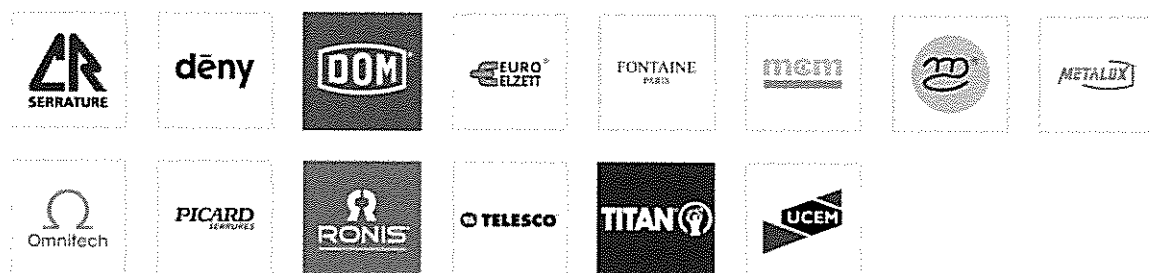


Le Groupe possède 14 sites dans 10 pays européens (Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Suisse).



1	DOM CR	10	DOM SICHERHEITSTECHNIK
2	DOM CZECH	11	DOM TITAN
3	DOM MCM	12	DOM TSS
4	DOM METALUX	13	DOM UK LTD
5	DOM NEDERLAND	14	DÉNY SECURITY
6	DOM POLSKA	15	EURO ELZETT
7	DOM ROMANIA	16	OMNITECH SECURITY
8	DOM BOWE	17	PICARD SERRURES
9	DOM SCHWEIZ		

Les marques du Groupe sont les suivantes :



Acteur de choix dans le secteur de la sécurité, l'objectif est de conserver et de développer cette position de leader mettant en avant ses atouts concurrentiels. La stratégie du Groupe repose sur deux points essentiels :

- Une croissance organique due au développement et à l'optimisation des synergies industrielles, commerciales et techniques entre les filiales du groupe ;
- Des acquisitions externes permettant la mise à disposition d'avantages supplémentaires en termes de marchés géographiques, de produits et de technologies.

Le Groupe se veut d'agir en tant qu'industriel responsable dans ses activités et en matière de gestion sociale, sociétale et environnementale.

C. Effets de l'activité quant à la lutte contre la corruption

1. DESCRIPTION ET RISQUES

Le Groupe n'a jamais été condamné pour corruption et rejette avec force toute pratique qui pourrait y être assimilée. Toutefois, le risque d'amendes étant élevé en cas de non-conformité, le groupe prend toutes les mesures nécessaires à réduire encore ce risque en développant à l'échelle du groupe des mesures d'amélioration des processus, en mandatant des cabinets extérieurs pour l'aider ou en participant à des groupes de travail interprofessionnels.

2. POLITIQUES APPLIQUEES

Il existe au sein du Groupe DOM SECURITY un code de déontologie qui permet de prévenir les risques liés à la corruption et à la fraude. En outre, depuis 2017, le Conseil d'administration de DOM SECURITY a adopté le code Middenext anti-corruption.

3. RESULTATS DES POLITIQUES

Un code de conduite a été adopté en 2017 et doit être diffusé courant 2018. La cartographie des risques du Groupe est en cours d'élaboration. Ce code sensibilisera les collaborateurs du Groupe et permettra une réduction du risque.



D. Conséquences sociales et sociétales de l'activité.

1. DESCRIPTION

Le Groupe DOM SECURITY est un groupe industriel employant des collaborateurs dans des zones géographiques diverses. Le bilan social groupe au 31 décembre 2017 est présenté ci-après.

a. Emploi

Le Groupe DOM SECURITY compte, hors intérim, 1 579 salariés au 31 décembre 2017 contre 1 554 salariés au 31 décembre 2016. 824 salariés sont employés directement en Production (collaborateurs directs) et 755 sont en support (collaborateurs indirects).

L'effectif moyen (avec intérimaires) 2017 est de 1 576 salariés.

Effectif total et répartition par type de contrats

Au 31 décembre 2017, près de 92% des effectifs du Groupe sont en Contrat à Durée Indéterminée (contre 94 % en 2016). Le tableau ci-dessous présente la répartition selon la catégorie professionnelle.

	Directs	Indirects	TOTAL	%
Contrat à Durée Indéterminée	1 579	655	1423	92%
Contrat à Durée Déterminée	56	100	156	8%
TOTAL 31/12/2017	824	755	1579	

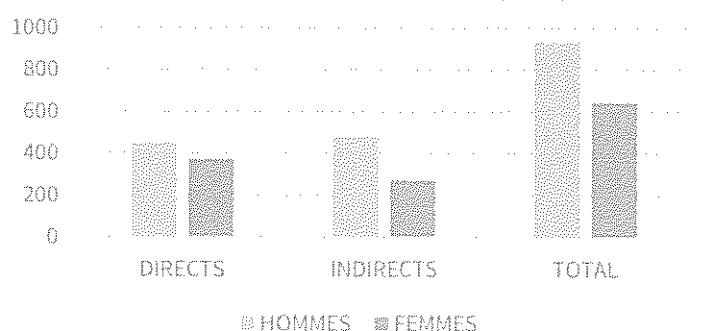
Répartition par sexe

A la clôture de l'exercice 2017, 60 % environ des salariés permanents sont des hommes. En 2 ans, la part de femmes dans l'effectif a augmenté de 2,5 points.

Dans l'industrie en 2012, seuls 28,5 % des postes étaient occupés par des femmes (source INSEE, observatoire des inégalités). Depuis cette date, aucune nouvelle donnée n'a été publiée par l'INSEE.

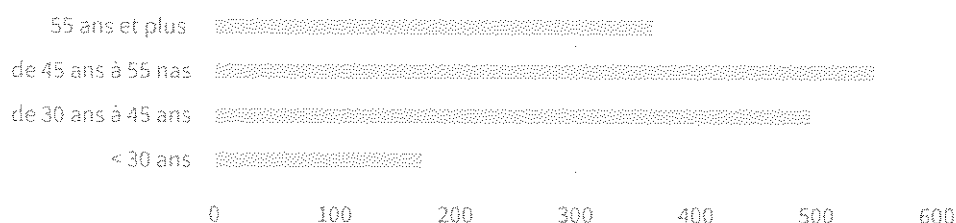
	TOTAL 2017	RAPPEL 2016	RAPPEL 2015
Hommes	59,1 %	60,8 %	61,6 %
Femmes	40,9 %	39,2 %	38,4 %

Détail de la répartition des effectifs par sexe selon la catégorie professionnelle



Répartition par âge

Au sein du groupe DOM SECURITY, la pyramide des âges est la suivante :



Répartition par Zone géographique

Les 2/3 de l'effectif du groupe DOM SECURITY se situent en dehors de la France.

	France	HORS France
Effectif	548	1 051
% de l'effectif total Groupe	34,7 %	65,3 %

Embauches

En 2017, 205 salariés ont été embauchés contre 187 en 2016 (+9,6 %) selon la répartition suivante :

Type contrat	Effectif	% 2017	% 2016	% 2015
CDD	83	40 %	35 %	57,6 %
CDI	122	60 %	65 %	42,4 %

Sexe	Effectif	% 2017	% 2016	% 2015
Hommes	118	61 %	56,6%	57,6 %
Femmes	87	39 %	43,4%	42,4 %

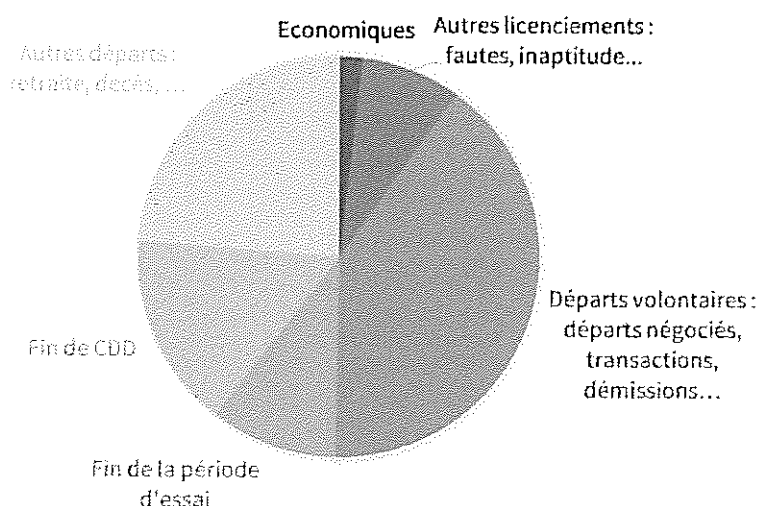
En 2017, le groupe DOM SECURITY a majoritairement procédé à des recrutements en contrat à durée indéterminée même si ce chiffre s'est tassé (60 % des recrutements contre 65% en 2016).

La proportion des recrutements hommes-femmes régresse un peu (61%/39% en 2017 contre 57 %/43 % en 2016).

Départs

Les départs sur 2017 pour l'ensemble du Groupe sont en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (223 départs en 2017 contre 153 en 2016 soit +45,7 %) :

Motif	% 2017	% 2016	Evolution 16-17
Départs volontaires	40,4 %	37,2 %	↗
Fin de CDD	15,7 %	9,2 %	↗
Licenciements			
Economique	1,8 %	5,9 %	↘
Autres	8,1 %	5,9 %	↗
Autres départs (retraite, décès etc...)	23,8%	30,1 %	↘
Fin de période d'essai	15,7%	11,8 %	↗



En 2017, les départs volontaires (démission, ruptures conventionnelles etc...) sont en augmentation importante (+ 33 départs) et deviennent la première cause de rupture de contrats. Les ruptures de CDD sont également en forte augmentation (+ 22 fins de contrat).

Sur la même période, 22 licenciements ont été prononcés contre 18 licenciements en 2016.

Au 31 décembre 2017, 6 prud'hommes (7 au 31 décembre 2016) sont en cours et avaient pour motifs des licenciements sans cause réelle et sérieuse.

Rémunération et leur évolution

Ces informations consolidées regroupent les filiales françaises et étrangères.

	2017	2016	2015
Masse salariale hors charges (K€)	52 494	51 267	50 882

La masse salariale consolidée a augmenté de 2,4 % à périmètre identique entre 2016 et 2017. Pour mémoire dans le même temps, l'effectif est resté quasi stable.

b. Organisation du travail

Organisation du temps de travail

Le Groupe DOM SECURITY s'engage à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction de l'activité et des dispositions légales du pays qui varie de l'ordre de 1650h/an (en France) à 1970h/an (en Hongrie).

Absentéisme

La décomposition de l'absentéisme au sein du Groupe DOM est la suivante :

	Heures		Heures		Evolution
	d'absences	%	d'absences	%	
	2017		2016		
Maladie	95 788	44,5 %	99 844	53,1 %	-4,1%
longue maladie	83 413	38,7 %	71 151	37,8 %	+48,3%
maternité/paternité ou congé parental	22 091	10,3 %			
Accidents du travail	5 970	2,8 %	6 144	3,3 %	-2,8%
Autres absences événements familiaux, préretraites	6 038	2,8 %	5 438	2,9 %	+11,03%
absences injustifiées et/ou non payées	2 019	0,9 %	5 545	2,9 %	-63,7%
TOTAL	215 319	100 %	188 122	100 %	+14,6%

A périmètre constant, l'absentéisme a augmenté de 14,6% entre 2016 et 2017.

Bien qu'en recul, parmi les motifs d'absence, la maladie reste le cas d'absentéisme le plus important avec plus de 44,5 % des absences contre 53 % en N-1. L'absence pour longue maladie est très importante en 2017.

c. Santé et sécurité

Conditions de santé et de sécurité au travail

Toutes les sociétés du Groupe ont pris des mesures pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs. En outre, 10 sociétés du Groupe ont commencé à prendre des mesures en vue de promouvoir le bien-être au travail.

Accidents de travail

A partir de 2016, un travail important de collecte a été fait afin d'obtenir ces données pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

En 2017, 39 accidents avec arrêts et 16 accidents sans arrêts ont été déclarés.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêts (TF1) est de 14,18 et de 20 pour l'ensemble des accidents (avec et sans arrêts ou TF2). Sur un périmètre réduit en 2016, le taux de fréquence consolidé est de 14,56.

S'agissant du taux de gravité, sur le même périmètre, est de 0,31 (contre 0,58 en 2016)

En 2016, au niveau français, le taux de fréquence des accidents du travail des entreprises fabriquant des serrures et des ferrures (code NAF 2572Z) était de 16 et le taux de gravité de 1 (source assurance maladie - www.risquesprofessionnels.ameli.fr).

d. Relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.

Le dialogue social est organisé au sein de chaque structure selon la législation locale et les pratiques courantes au sein de l'entreprise. A l'échelle de GROUPE SFPI, un comité de Groupe a été mis en place en 2017.

Bilan des accords collectifs

Des accords collectifs ont été négociés dans la plupart des sociétés du Groupe.

Ces accords sont génériques, parfois uniques et anciens dans la plupart des sociétés étrangères du groupe. En France, les accords collectifs portent principalement sur le temps de travail, l'égalité professionnelle ou la rémunération (accord sur la pénibilité, l'emploi des seniors etc...).

En Allemagne, plus d'une vingtaine d'accords sont en vigueur au sein de DOM KG (accord sur les conditions de travail, l'organisation du travail etc...)

e. Formation

Politiques mises en œuvre en matière de formation

La gestion des formations au sein du Groupe DOM SECURITY est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale.

La formation est essentiellement déterminée à partir des entretiens individuels et en fonction des besoins de l'entreprise.

Plusieurs sociétés incitent leurs salariés à se former afin d'être polyvalents. Cette politique permet d'améliorer la compétence de chacun et de faire face aux absences imprévues.

Nombre total d'heures de formation

Le nombre d'heures de formation pour 2017 et 2016:

	Nombre d'heures de formation total	Nombre d'heures de formation par salarié
	2017	2017
Directs	2 110	2,3
Indirects	6 919	9,9
TOTAL 2017	9 029	5,6
TOTAL 2016	9 717,2	6,1

La formation dispensée concernent à 18 % de la sécurité, 0,5 % de la formation environnement et 21,7 % du bien-être et du développement personnel.

Le budget formation en 2017 représente environ 170 K€ et l'ensemble des sociétés du Groupe déclare encourager la formation.

f. Egalité de traitement

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Au sein du Groupe 59,6 % des effectifs sont des hommes et 40,4 % des femmes.

Par catégorie professionnelle, la répartition homme-femme est la suivante :

	2017	Directs	Indirects	Rappel 2016
Homme	54,7 %	63,81 %	60,8 %	
Femme	45,3 %	34,2 %	39,2 %	

Parmi les 700 salariés indirects du Groupe, 215 sont des managers. 36 % de ces managers sont des femmes.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des salariés handicapés

Les sociétés prennent des mesures spécifiques en fonction du nombre de salariés handicapés présents dans leurs effectifs (par exemple, installation de rampe d'accès).

	2017	2016	2015
Nombre de salariés handicapés (CDI et CDD)	90	88	85
% des effectifs	5,55 %	5,54 %	5,46 %

Au niveau consolidé du groupe DOM SECURITY, le nombre de salariés handicapés employés reste stable depuis 3 ans autour de 5,5 % des effectifs. Seules 11 sociétés du Groupe ont mis en place des mesures visant à faciliter les conditions de travail des salariés handicapés.

Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe a mis en place au niveau de chacune des filiales, un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors. Par ailleurs, 12 sociétés du Groupe indiquent mettre en œuvre des mesures pour favoriser la diversité et 10 d'entre elles s'engagent pour combattre les discriminations.

g. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Engagements sociétaux en faveur du développement durable au niveau local

Un sondage au sein des sociétés du Groupe a révélé que 12 sociétés du Groupe discutent régulièrement avec les acteurs locaux afin de bâtir des partenariats ou d'améliorer leur intégration au niveau local. Au-delà de l'intégration, 13 sociétés du Groupe participent à la formation des populations locales en accueillant stagiaires, apprentis etc... et en bâtissant des liens avec les écoles et instituts de formation.

Sous-traitance et fournisseurs ; politique d'achats et responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs.

11 sociétés du Groupe prennent en compte la proximité géographique dans le choix de leurs fournisseurs et sous-traitants. 4 sociétés sélectionnent leurs fournisseurs avec des critères sociaux et environnementaux et 3 ont formalisé une charte d'achat responsables.

La longévité des relations avec les sous-traitants reste le premier critère de choix des partenaires au sein du Groupe.

Sécurité des consommateurs

Par ses produits de qualité et son respect des plus hauts standards en matière de normes, DOM SECURITY est loyal vis-à-vis de ses clients.

2. POLITIQUES APPLIQUEES

La description de l'organisation sociale et sociétale du Groupe fait apparaître des enjeux multiples et notamment un déséquilibre homme - femme sur des postes à responsabilité, un turnover à maîtriser, un absentéisme en augmentation, la sécurité et la santé des travailleurs à protéger, un accès à la formation encore limité et un dialogue social à maintenir.

Chacun de ces risques a des enjeux variables ayant un impact social, réputationnel ou financier différent. Ainsi le Groupe entend continuer à encourager ses sociétés à :

- Améliorer leurs politiques de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances en instaurant de bonnes pratiques ;
- Améliorer la sécurité des travailleurs en renforçant la sécurité sur les sites, sensibiliser à la bonne utilisation des machines et au port systématique des équipements de protection individuels ;
- Améliorer l'attractivité de chacune d'entre elles pour conserver et attirer des nouveaux talents en améliorant la politique de communication et multipliant des actions en faveur des collaborateurs ;
- Améliorer leurs politiques d'achats responsables en développant des chartes Groupe.

3. RESULTATS DES POLITIQUES

Les résultats depuis deux ans sont prometteurs :

- L'équilibre Homme/Femme est stable et la promotion des femmes est encouragée ;
- Un effort de communication est lancé ;
- La sécurité des collaborateurs s'améliore avec une diminution générale du nombre d'accidents du travail ;
- Une sensibilisation aux différents sujets sociétaux est menée.

E. Conséquences environnementales de l'activité

1. DESCRIPTION

a. Politique générale en matière environnementale

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le Groupe DOM SECURITY est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.



De par la nature de ses activités, l'exposition du Groupe DOM SECURITY aux risques environnementaux est mineure, et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incident spécifique de pollution en France ou à l'Étranger.

En fonction des quantités transformées ou consommées, des produits utilisés, ou des activités exercées, les sites français du Groupe DOM SECURITY sont soumis, dans le cadre de la réglementation sur les installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soit à déclaration et/ou à autorisation auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Deux filiales, DENY SECURITY et DOM CR, ont la certification ISO 14001 et 11 sont ISO 9001. Pour autant, chaque société du Groupe multiplie les actions de préventions des risques pour limiter les conséquences d'un éventuel accident (double vérification, contrôle périodique des installations...). A l'étranger les sociétés sont le plus souvent qualifiées sous leurs standards nationaux; DOM TITAN en Slovénie est contrôlée par l'agence gouvernementale pour l'environnement (ARSO) et DOM NEDERLAND vise la certification MVO pour 2018.

Montant des provisions et garanties prises

Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Si les salariés ont pu recevoir une sensibilisation à l'environnement dans le cadre de la mise en place de l'ISO 14001 pour les sociétés concernées, certaines formations entièrement dédiées à l'environnement ont été financées en 2017 (0,5 % des heures de formations).

b. Pollution

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les différents sites de production mettent en place dans les ateliers un système de dépoussiérage industriel, en fonction des machines et outils utilisés. Sur certains sites, il existe des systèmes de bacs de rétention sur des cuves contenant des produits chimiques.

La moitié des sociétés du Groupe ont des obligations particulières en matière de protection de l'environnement et une majorité d'entre elles a mis en place une procédure opérationnelle en cas de situation d'urgence.

Enfin, d'une manière générale, la certification ISO 14001 ainsi que les contrôles de la DREAL accroissent la rigueur dans la gestion des déchets et la mise en place des mesures en matière de prévention de la pollution.

Toute autre forme de pollution spécifique à une activité et notamment les nuisances sonores ou lumineuses

L'activité des sociétés du Groupe n'est pas génératrice de nuisance sonore ou lumineuse particulière, et sur les postes où cela est nécessaire, les salariés sont équipés de bouchons auditifs.

c. Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets

- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Aux différents stades de la production la plupart des sociétés du groupe prennent des mesures pour réduire leurs déchets. Dès la conception des produits, plusieurs sociétés ont opté pour l'éco conception que cela soit en matière de choix des matériaux (DOM KG, DOM METALUX) ou dans limitation des consommations d'énergie (DOM TITAN) ou encore dans l'utilisation de matériaux recyclés pour la fabrication ou l'emballage des produits (EURO ELZETT, PICARD SERRURES).

Un effort particulier est fait par les sociétés du groupe pour utiliser des matériaux recyclés dans le cadre des packagings. Au stade final, la plupart des déchets fait l'objet d'un tri et est recyclé. En effet, dans le cadre du recyclage beaucoup de déchets sont valorisés. Il s'agit notamment de l'acier, de l'innox, de l'aluminium, du laiton, etc...

Plusieurs formules sont utilisées pour le recyclage des déchets :

- Les filières spécialisées,
- Le retour au fournisseur.

Toutes les sociétés du Groupe, ont communiqué le volume des déchets 2017. Toutes trient leurs déchets.

	2017	2016	Variation
			N/N-1
Déchets dangereux	254 036 kg	203 040 Kg	+25%
Déchet industriel banal	1 919 084 Kg	1 923 148Kg	-0,3%
Dont papier	61 700 Kg	58 380 Kg	+6%
Dont carton	44 380 Kg	34 780 Kg	+27,6%
Dont bois	68 676 Kg	77 820 Kg	-12%
Dont plastique	23 011 Kg	22 748 Kg	+1,2%
Dont ferraille	1 860 499 Kg	1 639 701 Kg	+13,5%
Dont autres	203 123 Kg	160 393 Kg	+26,6%

Utilisation durable des ressources

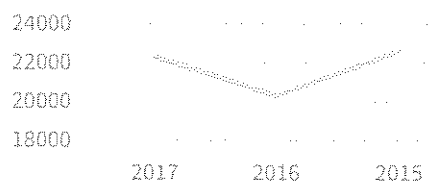
- la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La nature de l'activité des sociétés ne nécessite pas une surveillance particulière concernant la consommation d'eau. En effet, celle-ci est réduite à un usage domestique. 13 sociétés sur 14 ont transmis leurs données en matière de consommation d'eau :

2017	2016	2015
22 283 m3	20 300 m3	22 600 m3

Entre 2015 et 2017, la consommation d'eau a légèrement diminué (-1,5 %).

**Consommation d'eau
2015-2017**



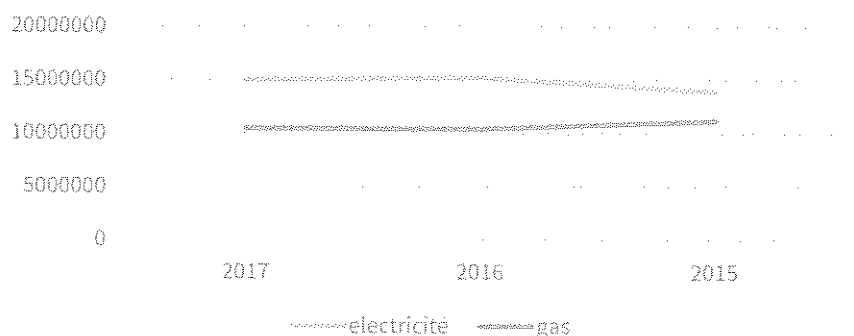
- La consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Outre des investissements dans des machines optimisant les imbrications des pièces dans les tôles pour générer moins de déchets, les sociétés du groupe poursuivent leurs efforts en matière :

- De conception des produits grâce à l'écoconception,
 - L'utilisation de matières premières recyclables,
 - Le recyclage effectif de matières premières,
 - L'utilisation d'emballages recyclés.
- La consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (consommation de gaz et d'électricité)

	2017	2016	2015	Variation 2016/2017
Consommation électrique en Kwh	14 991 955	15 187 850	13 923 011	-1,3%
Consommation de Gaz	10 445 606	10 402 472	11 203 979	+0,41

Consommation d'énergie 2015-2017



d. Changement climatique

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effets de serres générés du fait de l'activité de la société notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

L'impact des émissions de gaz à effet de serre n'est pas quantifié au niveau du Groupe. L'activité du Groupe ne permet pas, par nature, de mesures fortes dans ce domaine.

Le Groupe a pris des mesures pour quantifier sa consommation de fioul. Toutes les sociétés ont complété les données relatives à la consommation de fioul y compris pour N-1.

Ainsi en 2016, la consommation est de 254 KLitres (12 sociétés concernées) et de 267 Klitres en 2017.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Globalement, les sociétés commencent à mettre en place progressivement des mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

e. Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Chaque société s'assure de préserver au maximum, l'environnement dans lequel elle est située (protection des rivières, contrôle des rejets, double protection de cuves en cas de fuites, etc).

Pour autant l'activité des sociétés du Groupe DOM SECURITY ne permet pas de fortes actions sur ce point.

2. POLITIQUES APPLIQUEES

Depuis sa création, le Groupe s'emploie à respecter l'ensemble des normes relatives à la protection de l'environnement et encourage les bonnes pratiques.

Une formalisation des grands principes devra être envisagée au cours des prochains exercices en vue d'une harmonisation.

3. RESULTATS DES POLITIQUES

Si le moteur des politiques reste principalement les économies financières réalisées, ceci porte ces fruits dans la mesure où les sociétés ont globalement réduit leurs consommations d'eau, de fioul et de gaz. Seules les consommations électriques ont augmenté.

L'ensemble s'inscrit dans un contexte global de croissance de l'activité ce qui ne peut qu'augmenter la satisfaction de ces résultats.

F. Effet de l'activité quant au respect des droits de l'Homme

1. DESCRIPTION

Le Groupe DOM SECURITY contribue, à son niveau, par ses actions quotidiennes respectueuses des travailleurs, de l'environnement et des parties prenantes, au respect des droits de l'homme.



2. POLITIQUES APPLIQUEES

Le risque majeur de perte de réputation ou de confiance des consommateurs est jugé non significatif.

3. RESULTATS DES POLITIQUES

Cet indicateur n'est pas mis en place dans le Groupe et ne le sera pas dans un horizon proche.

G. Informations non renseignées

Vu l'analyse des risques, les informations suivantes n'ont pas été renseignées dans le rapport :

- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.
- Autres actions engagées au titre des informations sociétales, en faveur des droits de l'homme.
- Gaspillage alimentaire.
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement.
- Utilisation des sols.

H. SYNTHÈSE DES RISQUES

L'ensemble des informations communiquées ci-dessous font apparaître différents risques qui sont synthétisés dans les tableaux ci-après.

Type d'informations extra financières	Exemple de risques pour le		Qualification du risque	
		Groupe		
Lutte contre la corruption		Amende	Fort	4/5
		Réputation	Faible	1,5/5
Social	Santé et sécurité	Réputation/ image	Fort	4/5
		Défaut d'attractivité	Modéré	2/5
		Coûts financiers	Fort	4/5
	Emploi et compétences	Perte des talents	Modéré	2/5
		Coûts recrutement/ formation	Faible	1/5
	Management	Dégradation du climat social	Modéré	2/5
		Perte d'engagement et coûts	Modéré	2/5
	Egalité	Discrimination ; image	Modéré	2/5
		Diversité ; image	Modéré	2/5
	Sociétale	Engagement local	Difficultés avec la population locale	Très faible
Relations clients		Sécurité produits	Fort	3,5/5
		Réputation	Fort	3,5/5
		Perte de Chiffre d'affaires	Fort	3,5/5
Relations fournisseurs		Rupture et coûts d'approvisionnement	Modéré	2,5/5
Environnementale	Politique environnementale	Perte de droits d'exploitation	Faible	1/5
		Pollution de site / réputation	Faible	1,5/5
	Changement climatique	Changement climatique et obsolescence produits	Faible	1,5/5
		Efficacité énergétique	Faible	1,5/5
	Economie circulaire	Gestion des déchets	Modéré	2,5/5
Droits de l'homme		Confiance	Très faible	0,5/5
		Réputation	Très faible	0,5/5

La qualification du risque a été établie avec une approche multicritères prenant notamment en compte, le nombre de sociétés et l'effectif concerné, le risque financier en termes de perte de chiffre d'affaires, de surcoûts de charges, de pertes d'opportunités d'économies ou d'amendes...

Ainsi l'échelle est la suivante :

Risques	Echelle
Très faible	0/5 à 0,5/5
Faible	0,5/5 à 1,5/5
Modéré	2/5 à 3/5
Fort	3,5/5 à 4,5/5
Très fort	4,5/5 à 5/5